

Numéro de travail: MM120  
Numéro de visa:

Le 2 Décembre 1987

**ENQUETE SUR LA FECONDITE**

**INSTRUCTIONS AUX ENQUETRICES**

- I : Les objectifs de l'enquête
- II : Les documents
- III : L'échantillon
- IV : La procédure téléphonique de sélection de l'enquêtée
- V : La fiche-adresse
- VI : Préparer l'entretien
- VII : Consignes spécifiques pour certaines questions



## I - LES OBJECTIFS DE L'ENQUETE

Le département de socio-démographie de l'INED mène une étude sur la fécondité. Il y a dix ans, une enquête similaire a été effectuée en collaboration avec l'INSEE. Elle a laissé un très bon souvenir aux enquêtrices d'alors. Les résultats de cette étude ont été publiés par l'INED sous plusieurs formes, en particulier un ouvrage intitulé La seconde révolution contraceptive (collection "Travaux et documents").

La nouvelle enquête va permettre d'actualiser les résultats de 1978, notamment sur la pratique contraceptive, et d'approfondir certaines questions soulevées en 1978 : comment se forment les souhaits des couples sur le nombre d'enfants qu'ils auront ? Comment l'information sur la contraception se diffuse-t-elle, et particulièrement quel est le rôle du médecin ?

Les principaux objectifs de l'enquête de 1988 sont donc les suivants :

- a) Mesurer les souhaits des couples pour le nombre de leurs enfants. Le nombre de naissances "accidentelles" a beaucoup diminué. Les jeunes couples ont-ils pour autant un projet précis quant au nombre de leurs enfants ? A quelle occasion précisent-ils ou modifient-ils leurs projets ? Des questions ouvertes permettront de recueillir la diversité des intentions de fécondité, à différents stades du "cycle de vie".
- b) Décrire avec précision les pratiques contraceptives, actuelles et passées, pour lesquelles ce type d'enquête constitue la source presque unique d'information.  
La contraception a été autorisée en 1967, par la loi Neuwirth. L'étude des pratiques passées permettra de préciser la date de diffusion des différentes méthodes dans les générations de femmes, au cours des vingt dernières années. Différents types d'"itinéraires contraceptifs", suggérés par l'enquête précédente, seront mis en évidence. Les caractéristiques sociologiques et démographiques associées aux différents itinéraires, et leur évolution dans le temps, seront précisées.
- c) Analyser les attitudes à l'égard des diverses techniques de régulation des naissances : motifs de satisfaction et d'insatisfaction, effets sur les arrêts et changements de méthode.
- d) Mesurer la fréquence des difficultés à concevoir, des cas de stérilité et de faible fécondité involontaire, sur lesquels l'enquête de 1978 a apporté une information très intéressante qu'il convient d'actualiser. Les problèmes pour concevoir sont relativement fréquents (environ un couple sur sept a des difficultés). De "nouvelles méthodes de procréation" sont apparues. Les couples qui ont des difficultés pour avoir un enfant connaissent-ils ces méthodes, et sont-ils prêts à y avoir recours ? Comment ces méthodes sont-elles jugées, notamment par rapport à l'adoption ?

Une équipe de l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) a participé avec l'INED à la rédaction des parties du questionnaire qui concernent les problèmes de santé.

## II - LES DOCUMENTS

### 1. le questionnaire

L'entretien suit une progression qui a été testée de façon très satisfaisante lors de l'enquête-pilote, dans les Directions Régionales de Lyon et de Nancy. Les questions les plus personnelles sont abordées après au moins un quart d'heure d'entretien, et elles n'ont posé aucun problème spécifique. Par exemple, la question sur la date des premiers rapports sexuels nécessite un climat de confiance, et les réponses ont semblé aux enquêtrices franches et faciles à obtenir à cette étape du questionnaire.

L'entretien commence par quelques questions habituelles dans les enquêtes (situation matrimoniale, profession...), et une rétrospective des unions de l'enquêtée (parties A et B). Puis viennent des questions concernant les enfants : le nombre d'enfants de l'enquêtée (partie C), d'éventuelles difficultés pour devenir enceinte (D), et les souhaits pour l'avenir (E).

Les parties F et G sont très importantes : elles portent sur la (les) méthode(s) utilisée(s) par l'enquêtée pour ne pas avoir (trop) d'enfants. Il ne s'agit pas seulement des méthodes médicales de contraception (pilule, stérilet), mais aussi des méthodes "naturelles" (retrait, continence périodique). On évoque d'abord la pratique contraceptive de l'enquêtée (F) et son opinion sur ce sujet (G), puis les différentes méthodes qu'elle a utilisées (H).

Le rôle des médecins dans les choix de l'enquêtée est ensuite abordé (J), puis les autres moyens de limitation des naissances, comme la stérilisation ou l'avortement (partie K).

Enfin, l'entretien se termine par quelques questions d'opinion.

Le questionnaire comporte un "rabat" sur lequel il conviendra de reporter au fur et à mesure un certain nombre de réponses. Le rabat rassemble de informations utiles au bon déroulement de la suite du questionnaire : situation matrimoniale, dates de naissance des enfants, méthode(s) contraceptive(s) utilisée(s)... Certaines informations ne figurent que sur le rabat.

### 2. Le carnet de réponses

Un "carnet de réponses" permet aux enquêtées de lire, pour certaines questions, le choix de réponses qui leur est proposé. L'enquêtrice devra aussi les lire à haute voix.

### 3. La fiche-adresse

Comme d'habitude, une fiche-adresse est établie pour chaque logement désigné ; il est très important de la remplir avec autant de soin que le questionnaire. Les renseignements qu'elle contient nous sont en effet indispensables pour assurer la représentativité de l'échantillon effectivement collecté. Une fiche-adresse spéciale sera fournie aux enquêtrices qui interrogeront des jeunes femmes vivant en collectivité.

### 4. La lettre-avis

Un feuillet de présentation de l'INSEE et de l'INED doit être envoyé avec la lettre-avis. La procédure à suivre est détaillée dans la partie V.

## 5. L'aide-mémoire médical

Un court document vous fournit quelques informations précises sur les sujets abordés dans l'enquête. Vous pouvez le distribuer aux enquêtées qui voudraient "en savoir plus". Il faut absolument éviter de fournir à l'enquêtée des informations qui pourraient modifier ses réponses. Si l'enquêtée demande des précisions, dites-lui que vous lui donnerez ce document après l'entretien.

## 6. Vos impressions sur l'enquête

Une fois vos enquêtes terminées, nous serions intéressés d'avoir vos remarques globales sur l'accueil réservé aux différentes parties du questionnaire et sur les entretiens que vous aurez faits. Envoyez vos remarques sur une lettre au responsable de l'enquête, qui nous la fera parvenir. Si vous citez l'expérience d'un entretien particulier, rappelez le numéro de la D.R. et du questionnaire. Cette lettre est le seul contact que nous aurons avec vous après la collecte, elle nous renseignera aussi sur votre appréciation de l'enquête, qui nous manque tant pour l'enquête générale, contrairement aux enquêtes-pilotes qui s'achèvent sur une réunion de bilan, toujours très intéressante.

## III - L'ECHANTILLON

L'enquête sera réalisée auprès d'environ 3300 femmes âgées de 18 à 49 ans (au 1.1.88) et résidant en France métropolitaine. L'ancienneté du recensement ne permet pas de sélectionner directement un échantillon de femmes appartenant à ces tranches d'âge. Aussi a-t-on tiré un échantillon de logements, sans tenir compte des caractéristiques de ses occupants. Seulement la moitié des logements contiendront au moins une femme en âge d'être enquêtée. Les autres logements seront abandonnés.

Il faudra donc, dans un premier temps, demander la liste complète des femmes nées entre 1938 et 1969 dans chacun des logements désignés, puis déterminer la personne à interroger par tirage au sort (une seule par ménage). Toutes les femmes de 18-49 ans sont éligibles, sans considération d'état matrimonial et de nationalité. Si le logement a été éclaté, il faudra interroger une femme dans chaque nouveau ménage.

Cette sélection exige une procédure efficace et rigoureuse en vue de minimiser les déplacements inutiles des enquêteurs et d'éviter des biais dus à une mauvaise appréciation de la composition des ménages. Il est en particulier très important de distinguer les ménages dans lesquels il n'y a aucune femme éligible (ménage hors champ), de ceux où il y a une éligible qui refuse de répondre. Aussi faut-il insister pour remplir la fiche-adresse, même si la personne interrogée refuse de répondre à l'enquête.

Quelques enquêtrices résidant dans les grandes agglomérations réaliseront de plus des enquêtes dans des cités universitaires et des foyers de jeunes travailleuses. Le lieu de l'enquête sera précisé par le responsable des enquêtes qui prendra contact avec l'administration de la résidence et fournira à l'enquêtrice une "feuille de route" précisant les chambres où une enquête devra être réalisée, après envoi d'une lettre-avis. Une feuille récapitulative et des fiches-adresses spéciales leur seront fournies à cet effet.

#### IV - LA PROCEDURE TELEPHONIQUE DE SELECTION DE L'ENQUETEE

Cette procédure a pour but de réduire les déplacements qui se soldent par le seul constat que le ménage est "hors champ". C'est une facilité fournie aux enquêtrices, qui a été testée avec satisfaction lors de l'enquête-pilote. La marche à suivre est la suivante :

- 1) Recherche du numéro de téléphone et vérification de la permanence de l'adresse, à l'aide de l'annuaire ou du minitel ; si l'adresse a changé, on devra interroger le nouvel occupant du logement : le numéro téléphonique trouvé est abandonné car c'est le logement qui a été choisi, et non le ménage qui y résidait à la date du recensement.

Dans les cantons ruraux, le secrétaire de mairie pourra vous fournir des renseignements sur votre échantillon (logements vacants, résidences secondaires...).

- Si le ménage est retrouvé à la même adresse :

- 2) Envoi de la lettre-avis au titulaire du logement désigné qui n'a pas déménagé. Il est préférable de ne joindre les enquêtés qu'après qu'ils aient reçu la lettre-avis.
- 3) Appel téléphonique et remplissage de la page 2 de la fiche-adresse ; sélection de l'enquêtée et prise d'un rendez-vous.

En cas de refus au téléphone, prévenir rapidement le responsable de l'enquête en précisant si c'est un homme ou une femme qui a répondu. Le responsable enverra une lettre de relance. Contacter ensuite le ménage directement, après qu'il ait reçu la lettre.

- 4) Entretien.

- Sinon :

- 5) Repérage du logement et de l'occupant.  
Envoi d'une lettre-avis et recherche du numéro de téléphone.  
Appel du ménage quelques jours plus tard (voir 3 ci-dessus).

En l'absence du numéro de téléphone:

- 6) Contact direct avec les occupants du logement, remplissage de la page 2 de la fiche adresse ; sélection de l'enquêtée et prise d'un rendez-vous (page 4 de la fiche-adresse).  
En cas de refus, prévenir le responsable de l'enquête.

Au cas où la personne refuse de répondre à l'enquête, il est très important de bien distinguer s'il s'agit d'un ménage hors champ ou du refus de quelqu'un qui est dans le champ de l'enquête. Des contrôles auront lieu à ce sujet.

### Remarque importante sur la prise de contact

- C'est à dessein que la lettre-avis ne précise pas que seules des femmes de 18 à 49 ans seront enquêtées ; on évite ainsi que le répondant ne dissimule un refus en déclarant spontanément que "le logement ne comprend aucune personne éligible", alors que ce ne serait pas le cas. Cette information ne sera fournie au ménage contacté qu'à la fin de la procédure de sélection. On évitera absolument la question directe : "Y a-t-il dans ce logement des femmes âgées de 18 à 49 ans ?"

### Cas particulier : situation d'indépendance

Lors de l'enquête précédente en 1978, la tranche d'âge 20-24 ans s'était en définitive trouvée sous-représentée. La limite d'âge inférieure ayant été baissée à 18 ans, le risque de biais est encore plus grand; il peut, notamment, résulter des situations suivantes :

#### 1) jeunes filles locataires d'une chambre

Toute personne qui loue une chambre chez un particulier appartient au ménage de celui-ci, s'il s'agit d'une chambre dépendante; elle constitue à elle seule un ménage si la chambre est indépendante. Dans ce dernier cas, le logement figurera dans la base de sondage si cette chambre a déjà été recensée comme telle en 1982. Dans les deux cas, le logement est déjà dans le champ de l'enquête mais, si la personne retourne régulièrement dans sa famille, elle est également éligible dans le logement parental.

#### 2) jeunes filles vivant en collectivité

Les cités universitaires et les foyers ne font pas partie de l'échantillon-maître de l'INSEE. Néanmoins, la plupart de leurs occupants peuvent être rattachés à un ménage ordinaire ; il conviendra donc de les répertorier avec précision dans les ménages et, si possible, de les interroger à l'occasion d'un retour dans le ménage.

Un échantillon spécial de personnes vivant en collectivité sera tiré par ailleurs.

#### 3) jeunes femmes ayant un appartement indépendant

Les jeunes vivant seuls sont souvent difficiles à enquêter, compte-tenu de leur faible temps de présence au logement. Attention à ne pas en faire trop vite des "absents de longue durée".

En conclusion, il faudra recenser avec soin sur la fiche-adresse les situations suivantes :

- 1) jeunes filles résidant avec leurs parents; c'est la situation la plus simple;
- 2) jeunes filles locataires d'une chambre;
- 3) jeunes filles vivant en collectivité;
- 4) jeunes femmes ayant un appartement indépendant.

Préciser au maximum la situation.

## V - LA FICHE-ADRESSE

Chaque logement est identifié par l'adresse et le nom du chef de ménage qui l'occupait au recensement de 1982 (sauf pour les logements neufs mis en service après cette date). Mais ce sont les occupants actuels qui sont concernés par l'enquête.

Noter le numéro de téléphone sur la partie nominative détachable; le reste de la fiche-adresse doit rester anonyme.

II 9 : Noter tout contact téléphonique pour lequel quelqu'un a répondu.  
Exemple de contact neutre : un enfant répond, ses parents ne sont pas là.

II 11 : Noter en IV 6 (commentaires) le sexe et l'âge des membres du ménage, si vous n'avez pu joindre personne mais que vous les connaissez, par exemple grâce à un voisin.

La quatrième page décrit le déroulement de la sélection téléphonique. Il faut la remplir même si l'on n'a pas pu joindre l'enquêté par téléphone.

IV 3 : TRES IMPORTANT : Réponse 3 ou 4 du tableau. Préciser si la jeune fille vit dans une chambre indépendante ou dans une collectivité (cité universitaire, foyer ...).  
Noter de plus la fréquence des retours dans le ménage. Par exemple, une fois par semaine, deux fois par mois, pendant les vacances...

IV 6 : Noter parmi les commentaires qui vous a répondu lors de la sélection. Celle-ci peut se faire auprès d'un enfant, s'il est assez âgé pour connaître les dates de naissance utiles et pour répondre précisément.

Après avoir établi la liste des femmes nées de 1938 à 1969, il faut déterminer la femme à interroger parmi les éligibles.

- S'il y a deux éligibles, on interrogera la plus jeune si le numéro de questionnaire figurant en haut du recto de la fiche-adresse est impair, la plus âgée si ce numéro est pair.
- S'il y en a trois ou plus, ce sera celle dont le numéro est indiqué dans le bac en IV 3.

## VI - PREPARER L'ENTRETIEN

- Lire attentivement le questionnaire afin de bien le connaître avant de commencer à interroger : cela facilitera l'entretien et évitera des oublis. Vous pouvez remplir vous même un questionnaire à titre d'exercice, ou interroger quelqu'un de votre entourage. N'envoyez pas ce questionnaire à l'INED.

- les italiques bleues sont uniquement destinées à l'enquêtrice ; elles ne doivent pas être lues à l'enquêtée.

- Certaines questions sont précédées d'une étoile. Ces étoiles sont utiles pour le codage du questionnaire. Elles ne concernent pas l'enquêtrice.

- Choisir un moment où l'enquêtée a le temps de prêter toute son attention à l'entretien. Celui-ci peut durer trois quarts d'heure, voire une heure. Par ailleurs, il vaut beaucoup mieux interroger en tête-à-tête, d'autant plus que les thèmes abordés ici nécessitent attention et confiance. En particulier, la présence du conjoint, celle des parents (dans le cas d'une jeune fille), celle de grands enfants, est à éviter le plus possible.

- Poser oralement toutes les questions et ne jamais laisser l'enquêtée remplir elle-même le questionnaire. Pour certaines questions, le carnet de réponses doit être présentée à l'enquêtée pour l'aider à répondre.

- La plupart des questions comportent une liste des réponses possibles, numérotées ; la réponse obtenue doit être signalée en entourant son numéro.

- L'entretien comporte des questions "ouvertes", où aucune réponse n'est proposée. Noter le plus fidèlement possible la réponse de l'enquêtée, en transcrivant les mots qu'elle prononce; ne pas "traduire" la réponse qui vous est faite.

- Suivre avec attention le "fléchage" du questionnaire, afin de ne pas poser des questions inutiles (ou gênantes) aux personnes non concernées, et inversement de ne pas omettre des parties utiles ! Il est recommandé de barrer les parties qui ne sont pas posées.

- Poser les questions dans l'ordre du questionnaire. L'ordre des questions a été étudié avec soin et la personne interrogée doit, en donnant une réponse, ignorer les questions qui lui seront posées ensuite. Le texte des questions doit être parfaitement respecté car toute modification du libellé est une modification du contenu des questions. D'une manière générale, il faut s'effacer le plus possible derrière le questionnaire et les réponses de la personne interrogée.

- Répéter, s'il le faut, les questions et tâcher d'obtenir une réponse, mais ne pas insister outre mesure. Il est toujours possible pour une personne interrogée de ne pas répondre à telle question, soit qu'elle ne le puisse pas, soit qu'elle ne le veuille pas. Noter, éventuellement, la gêne de l'enquêtée. Dans tous les cas, ne pas suggérer de réponse.

- S'assurer si nécessaire, et avant de la noter, qu'on a bien compris la réponse de l'enquêtée en la lui faisant répéter ou confirmer. Ainsi n'hésitez pas à noter en clair une autre réponse que celles prévues, si la réponse donnée ne peut être assimilée, sans la déformer, à l'une des réponses prévues.

- Utiliser un crayon noir : cela évite les ratures et facilite le travail de relecture des questionnaires.

## VII - CONSIGNES SPECIFIQUES POUR CERTAINES QUESTIONS

### RABAT :

Le rabat se remplit au fur et à mesure. Il est, en particulier, très utile pour la rétrospective des méthodes utilisées (partie H).

Les numéros écrits en bleu sont ceux des questions correspondantes, dont la réponse doit être notée sur le rabat. Les bacs en bleu (H8) ne doivent pas être utilisés ; ils sont seulement utiles pour le codage.

### A : INFORMATIONS GENERALES

#### - A1 :

La séparation légale, ou séparation de corps, est une procédure judiciaire maintenant rare, qui ne permet pas aux anciens conjoints de se remarier. Cette modalité, écrite en bleu, ne doit pas être lue : l'enquêtée risquerait de la confondre avec celle d'une personne mariée, séparée de fait en instance de divorce.

#### - A3 :

Il y a vie en couple :

- dans tous les cas de cohabitation complète (une seule résidence commune), que le couple soit marié ou non.

- dans les cas de double résidence, si cette situation est subie.

Par exemple : enseignants en poste dans des villes différentes, mari contraint à de longues périodes d'absence (travailleur de chantier, marin, militaire...).

Il y a vie seule :

- dans tous les cas de double résidence volontaire, même si l'enquêtée habite avec d'autres personnes (ses parents, ses enfants, des amis...).

Certaines questions ne sont posées que si l'enquêtée vit **EN COUPLE** (marié ou non). Le conjoint est l'homme qui vit actuellement avec l'enquêtée. Si l'enquêtée vit seule, mais a un ami, on ne pose pas de question à son sujet.

#### - A4 à A7, et A12 à A14 :

Ces questions sont à poser aussi pour le conjoint (marié ou non) de la femme interrogée. Vous pouvez alterner chaque question ("vous", "lui").

#### - A5 :

On demande le lieu de résidence des parents, et non le lieu de l'accouchement.

#### - A8 :

Si le père était retraité ou décédé, noter la dernière profession exercée. Cela est très important pour situer le milieu social de l'enquêtée. Dans tous les cas, indiquer la spécialité professionnelle et le poste occupé (par exemple : ouvrier chez Peugeot OP1, employé de bureau commis, comptable sous-chef du service comptable ...).

#### - A14 :

L'importance attachée à la religion a une grande influence sur les comportements qui ont trait à la fécondité. Par discrétion, on ne demande pas de quelle religion il s'agit.

**B : PROFESSIONS ACTUELLES**

- **B1 à B8** :  
Ici, il est préférable de poser d'abord l'ensemble des questions pour la femme, et de passer ensuite au conjoint.
- **B1** :  
Noter l'âge ou la date d'arrêt des études.
- **B3** :  
Une femme en congé de maternité est considérée comme ayant un emploi.  
Aide familial : il s'agit d'une personne qui, sans toucher de salaire régulier, aide un membre de sa famille établi à son compte, par exemple une femme de commerçant qui participe à la tenue du magasin.
- **B4 à B8** :  
Ne pas oublier ces questions si la personne a cessé de travailler, même si elle a cessé il y a très longtemps.
- **B4** :  
Il faut obtenir des renseignements les plus précis possible sur la profession, pour permettre le travail des codeurs qui attribuent à chaque individu une catégorie socio-professionnelle. Comme en A8, il faut indiquer la spécialité professionnelle et le poste occupé.  
La distinction entre personne à son compte, salarié du public, salarié du privé est essentielle. En cas de doute, préciser le nom de l'entreprise (P.T.T., S.N.C.F., etc.).
- **B6** :  
Les réponses sont proposées à l'enquêtée sur le carnet. Les intitulés sont reproduits à la dernière page des instructions, pour la qualification professionnelle (**A10, B6**) et le niveau d'études (**A11, B2**).

**TRES IMPORTANT** : la nomenclature des qualifications professionnelles ne doit être utilisée que pour les salariés du secteur privé. Pour les salariés du secteur public, il faut noter la catégorie ou le grade. Dans tous les cas, l'intitulé de la profession doit être le plus précis possible. Quelques exemples :

Ne pas se contenter de...	...mais préciser :
fonctionnaire	- inspecteur des PTT 3ème classe - contrôleur des impôts - agent de service dans un lycée
enseignant	- instituteur - professeur PEGC - professeur certifié
médecin	- médecin généraliste - kinésithérapeute
ouvrier	- ouvrier OP1 chez Renault - tourneur sur métaux à SACILOR
militaire	- adjudant armée de terre - lieutenant de gendarmerie

- B13 :  
Si l'enquêtée a cessé de travailler (6 à 10 en B3), même depuis moins de six mois, la réponse est "oui". Noter la date d'arrêt en B15.

- B51 :  
On considère qu'il y a eu départ dès que l'enquêtée a disposé d'une chambre en dehors du domicile familial. Les séjours en pension ne sont pas considérés comme des départs.

- B53 à B57 :  
TABLEAU DES UNIONS. Chaque colonne concerne une période de vie en couple, marié ou non. Quand la femme épouse celui dont elle partage déjà le logement, il s'agit toujours de la même période. En cas de rupture d'union par divorce, la date de fin de période (B56) est celle de la séparation de fait, et non celle du jugement de divorce. La dernière colonne remplie correspond à l'union en cours si la femme vit en couple. Il n'y a pas de durée minimum pour une période en couple.

- B58-B59 :  
A poser après le tableau des unions. Les périodes de vie "seule" s'intercalent entre les périodes de vie "en couple". Si l'enquêtée n'a jamais vécu en couple, elle vit "avant la première union" : les questions doivent être posées une fois. La notion de "relation amoureuse stable" est évidemment assez subjective ; dans le contexte de l'enquête, elle implique en général l'existence de relations sexuelles. Si, au cours d'une période seule, l'enquêtée a eu plusieurs relations, noter la durée totale de l'ensemble de ces liaisons, pour chaque période de vie "seule".

Par exemple, une enquêtée a "fréquenté" son conjoint actuel pendant six mois avant de vivre avec lui; avant cette relation, elle avait eu un autre ami pendant trois mois sans habiter avec lui. On notera une période de vie seule, avec une relation amoureuse stable de "trois mois plus six mois", c'est-à-dire 9 mois.

Si deux périodes "en couple" se sont succédées directement, noter "pas de relations" en B58, pour la période seule qui s'intercale entre ces deux unions.

Si l'enquêtée vit en couple, il faut remplir autant de périodes de vie seule que de périodes de vie en couple.  
Si l'enquêtée vit seule, il y a une période "seule" en plus.

Par exemple, l'enquêtée vit seule après une unique période de vie en couple qui est terminée. Il y a une période de vie seule avant la première période de vie en couple, et une autre période de vie seule "entre la première et la deuxième union"; cette période commence à la rupture de l'union et dure jusqu'au moment de l'enquête.

C : LES ENFANTS DE L'ENQUETEE

- C3-C11 :  
Inscrire les dates de naissances des enfants sur le rabat, ainsi que l'année de fin de grossesse pour les "autres grossesses".
- C7 :  
En présence d'un enfant, il vaut mieux faire lire cette question à l'enquêtée, pour éviter de devenir indiscrete.
- C8 :  
Laisser l'enquêtée formuler sa réponse et noter celle-ci le plus fidèlement possible.
- C10 :  
Les autres grossesses sont situées par rapport aux naissances qui les encadrent. Ainsi la grossesse G01 est la première grossesse "interrompue" avant la première naissance, et G21 la première grossesse intervenue après la naissance du deuxième enfant.
- C12 :  
La durée d'une grossesse est toujours calculée à partir de la date des dernières règles.
- C14 :  
TRES IMPORTANT : cette question ne doit PAS être posée. Si l'enquêtée déclare d'elle-même un avortement volontaire, il faut le noter ici.

**D : DIFFICULTES POUR AVOIR UN ENFANT**

Cette partie de l'entretien concerne les problèmes pour avoir des enfants. Environ un couple sur sept a eu ou aura des difficultés.

Si une enquêtée est étonnée par ces questions, il faut lui laisser le temps de comprendre les items proposés et de formuler sa réponse.

- **D1** :  
Si l'enquêtée fournit plusieurs réponses (par exemple 1 et 6) dont l'une conduit en **D2**, poser la question **D2**.
- **D7** :  
Il ne s'agit ici que des difficultés pour devenir enceinte; et non d'éventuels avortements spontanés (fausses couches). Ce type de problème doit être signalé par la réponse 2 en **D2**, et apparaît dans le tableau **C10-C13**.
- **D8** :  
Si l'enquêtée est enceinte et si elle a eu des difficultés pour sa grossesse actuelle, il faut lui attribuer un numéro de grossesse (par exemple, si l'enquêtée attend son deuxième enfant, ce sera N2).  
Dans toute la suite de l'entretien, on considère que l'enfant à naître est déjà né.  
Ainsi, à la question **E1**, si l'enquêtée est enceinte, la question devient : souhaitez-vous avoir un autre enfant, après celui que vous attendez ?  
A la question **E15**, le dernier enfant est celui qui est attendu, et la question **E16** devient : lequel de vous deux est le plus pressé d'avoir votre prochain enfant, après la naissance de celui que vous attendez ?
- **D15** :  
On demande à l'enquêtée de supposer que son conjoint est d'accord. La question **D16** permet ensuite de connaître l'opinion du conjoint.
- **D17** :  
**TRES IMPORTANT** : cette question a pour but de connaître les opinions de l'enquêtée, mais aussi la connaissance qu'elle a des nouvelles méthodes de procréation. Il faut donc procéder comme suit :
  - 1) Dans un premier temps, noter les méthodes citées par l'enquêtée, ainsi que l'appréciation qui en est faite.
  - 2) Dans un deuxième temps,
    - si l'enquêtée le demande, et seulement dans ce cas, décrire brièvement les quatre méthodes principales (question **D18**), et noter l'opinion de l'enquêtée à leur sujet.
    - Si l'enquêtée ne demande pas d'information, aller directement en **D19** après la question **D17**.
- **D19** :  
On se place toujours dans l'hypothèse où l'enquêtée voudrait avoir des enfants et ne pourrait pas en avoir.

### E : LE NOMBRE D'ENFANTS SOUHAITES

- E1 :  
Si l'enquêtée est trop âgée pour avoir des enfants, il faut poser la question E10 et les suivantes. Si l'enquêtée est enceinte, il faut lui demander ce qu'elle souhaitera après la naissance de son enfant (voir les instructions en D8, ci-dessus).
- E12 :  
Il s'agit du conjoint actuel, et non du premier conjoint.
- E15-E16 :  
Ici aussi, si l'enquêtée est enceinte, on considère que l'enfant attendu est déjà né (voir les instructions en D8, ci-dessus).
- E19 :  
Il s'agit ici des jours "fertiles" pour un cycle d'une durée proche de ceux de l'enquêtée.

### F : LA PLANIFICATION DES NAISSANCES

- F1-F11 :  
Cette page doit être lue intégralement. Il est très important que l'enquêtée comprenne que les questions suivantes concernent tous les moyens pour ne pas avoir d'enfant.
- F12 ou F16 :  
Cette question doit être posée à toutes les enquêtées. Certaines réponses pourront vous surprendre. Lors de la dernière enquête, par exemple, quelques enquêtées stérilisées utilisaient la pilule : il faut noter ce type de réponse. En règle générale, une enquêtée stérilisée répondra 4 en F14 ou en F17. Près d'une fois sur deux, une enquêtée qui pratique l'abstinence périodique ou le retrait répondra spontanément qu'elle n'utilise pas de méthode ; il est donc très important d'insister avec la question suivante (F13) .
- F22 :  
Si la femme utilise l'abstinence périodique (F18) sans méthode associée, la question F22 doit être posée pour savoir précisément à quel(s) moment(s) du cycle la femme s'abstient.

### G : AVANTAGES ET INCONVENIENTS

- G11-G15 :  
Si l'enquêtée envisage un stérilisation, accepter cette réponse et la noter en clair.

## H : RETROSPECTIVE DES METHODES UTILISEES

Cette partie concerne la "vie contraceptive" de l'enquêtée. On distingue les périodes de contraception régulière, qui durent six mois ou plus longtemps, des périodes de contraception temporaire, qui durent moins de six mois.

- H1 :

Cette question n'a posé aucun problème lors de l'enquête pilote. En présence du conjoint ou d'un grand enfant, il est préférable de faire lire la question par l'enquêtée.

- H5 à H12 :

Attention ! Quatre cas sont possibles :

A) L'enquêtée n'a jamais utilisé de méthode régulière (Non en H5) :

- 1) si elle n'a jamais utilisé de méthode (Non en H6), il n'y a pas de question rétrospective ; suite en J1 ;
- 2) si elle a utilisé une ou des méthodes temporaires, on en dresse la liste grâce à H11-H12, puis on va en J1 ;

B) L'enquêtée a déjà utilisé une contraception régulière (Oui en H5) :

- 3) si elle a 29 ans ou plus (née en 1958 ou avant), on l'interroge uniquement sur sa contraception entre la date de 1ère contraception régulière (H8) et maintenant (H13 et suivantes), pour ne pas demander de souvenirs trop lointains ;
- 4) si elle a 28 ans ou moins (née à partir de 1959), on l'interroge d'abord sur sa contraception AVANT la date de première contraception régulière (questions H9, H10, H12), puis sur sa contraception régulière (tableau H13 et suivantes).

- H12 :

Il s'agit ici des périodes de contraception temporaire (moins de six mois). Si l'enquêtée a utilisé une méthode de contraception de façon épisodique, mais pendant plus de six mois d'affilée, on considère qu'il s'agit d'une méthode régulière : corriger en H7 et aller en H13.

Si l'enquêtée revient en arrière pour citer une nouvelle méthode temporaire, ne pas effacer la précédente ; il est plus facile d'inscrire la nouvelle méthode à la suite et de signaler le décalage par une flèche. On pourra faire de même pour le tableau H13-H21.

- H13 à H21 :

**TABLEAU RETROSPECTIF.** On décompose le temps qui s'est écoulé depuis la première contraception régulière en périodes d'utilisation d'une même méthode (ou d'une même combinaison de méthodes) pendant au moins six mois consécutifs.

Toute grossesse, même de courte durée, provoque une fin de période, même si la méthode contraceptive est reprise tout de suite après. Par exemple, une grossesse sous stérilet interrompue par un avortement et suivie d'un nouveau stérilet correspond à un changement de période.

En effet, la question H18 doit être posée pour toutes les grossesses, afin de bien distinguer les échecs de contraception et les grossesses survenues après l'arrêt des précautions. (suite page suivante).

La dernière période concerne la méthode actuelle, si la femme en utilise une à la date de l'enquête.

Pour les dates, s'aider du rabat. Des réponses peu précises ("vers 1982") valent mieux que l'absence de réponse ; la succession des méthodes est déjà une information très intéressante.

En général, 3 ou 4 "périodes" suffisent. Au cas où une enquêtée devait décrire plus de 8 périodes, il faudrait utiliser une feuille supplémentaire (à la fin de ce document).

- H22 :

TRES IMPORTANT. A poser après le tableau H13-H21. La première colonne ne concerne pas les "28 ans ou moins", puisqu'on leur a déjà posé la question H12.

Bien vérifier que toutes les méthodes citées en F1-F11 ont été évoquées ensuite comme méthode régulière (H14) ou temporaire (H22 ou H12).

#### K : LES AUTRES METHODES DE LIMITATION DES NAISSANCES

- K4 :

Cette pilule, parfois appelée "RU486", se prend quelques jours après la date prévue pour les règles. Elle ne peut être prescrite que pour une utilisation à l'hôpital.

- K9 :

Dans le cas où une enquêtée révèle ici seulement qu'elle a été stérilisée, ne pas corriger la partie D au sujet des difficultés pour avoir des enfants : signaler l'incohérence des réponses au dos du questionnaire.

#### Z : DERNIERE PAGE DE COUVERTURE

- Z2 :

Pour calculer la durée de l'entretien, il faut enlever les interruptions éventuelles : retour des enfants, téléphone, etc...

- Z4 :

Si un enfant était présent lors de l'entretien, noter son âge.

- 7° :

Indiquer tout ce qui peut sembler intéressant pour interpréter les réponses de l'enquêtée : ses remarques et ses réactions sur certaines questions ou sur l'ensemble du questionnaire, un détail important qui n'est pas demandé dans l'entretien, etc... Au cours d'un entretien, il y a presque toujours un fait marquant à signaler.

Modèle de lettre-avis

Madame, Monsieur,

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques s'apprête à réaliser une enquête démographique à la demande de l'Institut National d'Etudes Démographiques.

Depuis une vingtaine d'années, des transformations considérables sont intervenues sur de nombreux points concernant la vie familiale : le nombre d'enfants des familles s'est réduit ; de nouvelles méthodes de régulation des naissances ont été légalisées ; de nouvelles techniques permettent à des couples autrefois stériles d'avoir eux aussi des enfants.

Par ailleurs, le nombre des mariages a diminué, en même temps que se sont multipliés les couples non mariés et les divorces. Ces mutations ont déjà imprimé leur trace sur la vie des habitants de nos régions.

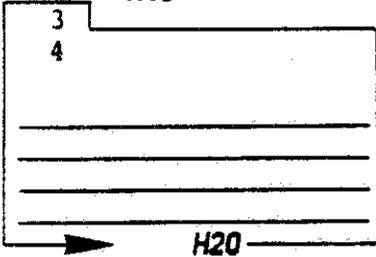
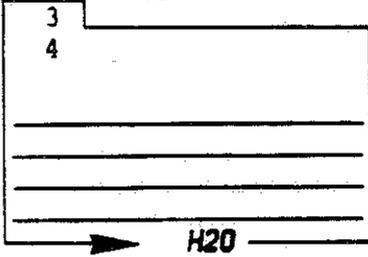
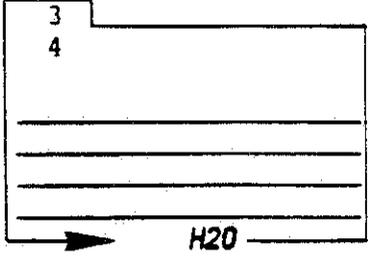
Cette étude est destinée à mieux comprendre ces évolutions. Elle ne comporte aucune question à visée économique ou administrative. C'est un travail purement scientifique, qui s'intéresse à des sujets importants dans la vie de chacun. Des foyers appartenant à tous les milieux et choisis tout à fait au hasard seront interrogés. Votre logement est l'un d'eux. Notre collaboratrice, Madame \_\_\_\_\_, prendra contact avec vous. Elle vous précisera la personne de votre foyer que les règles statistiques désignent pour répondre à l'enquête.

Vos réponses resteront bien entendu anonymes et ne serviront qu'à la constitution de tableaux statistiques. Je suis persuadé que vous voudrez bien réserver à notre enquêtrice un accueil favorable car la qualité et l'intérêt des résultats reposent sur l'adhésion des personnes désignées. Si vous le souhaitez, nous vous ferons parvenir par la suite les principaux résultats de cette étude.

En vous remerciant par avance de votre aimable collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur régional

Région..... |\_\_| : |\_\_| : |\_\_|  
 N° du questionnaire..... |\_\_| : |\_\_| : |\_\_|  
 Enquêtrice : Mme \_\_\_\_\_

	9ème PERIODE	10ème PERIODE	11ème PERIODE
H13	en 19 _  :  __  :  __  OU vers 19 _  :  __  :  __	en 19 _  :  __  :  __  OU vers 19 _  :  __  :  __	en 19 _  :  __  :  __  OU vers 19 _  :  __  :  __
H14	_   _	_   _	_   _
H15	en 19 _  :  __  :  __  OU vers 19 _  :  __  :  __	en 19 _  :  __  :  __  OU vers 19 _  :  __  :  __	en 19 _  :  __  :  __  OU vers 19 _  :  __  :  __
H16	<b>SI LA METHODE EST TOUJOURS UTILISEE (89 EN H15). ► H22. PAGE PRECEDENTE</b>		
H17	1 ► H20 2 ► H19 3 4	1 ► H20 2 ► H19 3 4	1 ► H20 2 ► H19 3 4
H18			
H19	1 } numéro de 2 } grossesse 3 } ► N _  4 } ou G _	1 } numéro de 2 } grossesse 3 } ► N _  4 } ou G _	1 } numéro de 2 } grossesse 3 } ► N _  4 } ou G _
H20	1 ► H22 2 3	1 ► H22 2 3	1 ► H22 2 3
H21	Si oui (2 ou 3) : C'était en quelle année ? Réponse en H13, période suivante		

**TABLEAU**

La dernière période doit correspondre à la méthode utilisée actuellement, sauf si l'enquêtée n'utilise pas de contraception. ► H22, page précédente.

**CONTRACEPTION TEMPORAIRE**

H22	Entre la 8ème et la 9ème période	Entre la 9ème et la 10ème période	Entre la 10ème et la 11ème période
	_   _   _	_   _   _	_   _   _

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ( A10 , B6 )

(définie pour le secteur privé par les conventions collectives)

- 1 - ouvrier non qualifié (manoeuvre, O.S.,...)
- 2 - ouvrier qualifié ou hautement qualifié (O.P., O.H.Q. ...)
- 3 - employé (y compris les VRP (Voyageurs Représentants Placiers), quand ils ne sont pas cadres)
- 4 - technicien
- 5 - agent de maîtrise
- 6 - ingénieur ou cadre (à l'exclusion des employés, techniciens, agents de maîtrise, même s'ils cotisent à une caisse de retraite de cadres)
- 7 - autres cas préciser

---

## NIVEAU D'ETUDES ( A11 , B2 )

- 1 - primaire
- secondaire technique :
  - 2 - niveau CAP, BEP ou équivalent
  - 3 - classes de 2<sup>e</sup>, 1<sup>e</sup>, terminale, brevet ou baccalauréat de technicien
- secondaire général :
  - 4 - classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>
  - 5 - classes de 2<sup>e</sup>, 1<sup>e</sup>, terminale
- supérieur :
  - 6 - 1 ou 2 années d'études après le BAC. (DEUG, BTS, DUT, etc..)
  - 7 - trois années d'études ou plus après le BAC.